

Règlement :

Appel à Projets « Sciences et Recherches participatives 2026-2027 »

Description de l'appel à projets

Objectif

L'Université de Limoges (UL) dans le cadre de sa feuille de route stratégique Science et Société portée par le service de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) s'est donnée pour priorité de favoriser la participation citoyenne à la recherche, le dialogue scientifique-citoyen et les sciences participatives. C'est pourquoi elle lance ce **premier appel à projets (AAP) à destination de ses laboratoires de recherche, dédié au soutien de projets de science et recherche participative.**

L'objectif étant de structurer une dynamique annuelle et encourager les laboratoires de l'UL et leur communauté à développer des méthodes participatives dans leurs travaux, en allouant un fond de soutien à la recherche de **15 000 euros**.

Définition

Les sciences et recherches participatives regroupent une diversité de démarches, mais sont désormais encadrées et définies par la *Charte des sciences et recherches participatives en France*¹ comme étant des « **formes de production de connaissances scientifiques à laquelle participent, avec des chercheurs, des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée** ».

Résultats attendus

Le lancement par l'UL de cet appel à projets « Sciences et Recherches participatives – 2026-2027 » doit aboutir aux résultats suivants :

¹ Cette charte a été signée par une trentaine d'établissements de l'ESR, d'ONG et d'associations le 20 mars 2017 au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en présence de Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

- Développement d'une culture de la recherche participative dans les laboratoires.
- Amélioration du dialogue science et société à l'échelle du territoire.
- Renforcement de l'ancrage territorial de l'UL.

Ainsi, les projets de science et recherche participative candidats à l'AAP devront s'appuyer sur le territoire, et sur une démarche participative claire associant les citoyens et les citoyennes ou le tiers-secteur de la recherche².

Tous les champs de recherche où le potentiel d'implication des acteurs de la société civile est avéré sont concernés.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au **30 novembre 2026 (minuit)**.

Conditions d'éligibilité et formalités

Seuls les projets répondant à toutes ces conditions seront éligibles à l'appel à projets « Sciences et Recherches participatives – 2026-2027 » :

- Être porté par un personnel de recherche (responsable du projet) fédérant une équipe dont les membres doivent appartenir à un ou plusieurs laboratoire(s) de l'Université de Limoges.
- Être structuré autour d'une démarche participative claire associant les citoyens et les citoyennes et/ou le tiers-secteur de la recherche, c'est-à-dire qui les impliquent dans une ou plusieurs phases du projet de recherche : formulation de la problématique scientifique, collecte, interprétation ou analyse des données, diffusion des résultats.
- Avoir informé et fait valider le projet par le directeur ou la directrice de laboratoire dont dépend le ou la responsable du projet (cosignature).
- Avoir intégré une dimension de médiation scientifique et de valorisation auprès du grand public (sur des formats développés par l'UL ou de nouveaux formats proposés par l'équipe projet).
- Être conduit sur la période d'écoulement de l'AAP (**31 décembre 2027 au plus tard**), et être en mesure de fournir les premiers résultats à la fin de cette période.

² Il désigne les activités de recherche, d'innovation et de production de savoirs et de connaissances du secteur non marchand (associations, syndicats, collectivités territoriales, etc.), du secteur marchand à but non lucratif (économie sociale et solidaire, groupements professionnels, etc.) et des organisations à but lucratif de petite taille (auto-entrepreneurs, groupements agricoles ou artisanaux, etc.) Source : <https://www.tiers-secteur-recherche.org/>

Le ou la responsable du projet est limité(e) à un seul dépôt de projet par session, en revanche une même unité de recherche peut déposer plusieurs projets différents à une même session.

L'UL accompagnera sur ce fond dédié un nombre limité de projets dont les montants alloués pourront varier en fonction du nombre de dossiers déposés et des montants sollicités. Toutefois, elle se réserve le droit de n'attribuer aucune aide financière (ou qu'une partie) si peu ou pas de projets déposés ne répondent aux conditions d'éligibilité mentionnées ci-dessus.

Critères d'évaluation et sélection des projets



Les projets candidats seront évalués selon les quatre critères suivants :

- **L'adéquation axe(s) de recherche/enjeu(x) de société** : le sujet traité doit s'inscrire dans un des axes de recherche du ou des laboratoire(s), et porter sur une thématique en prise avec au moins un enjeu de société.
- **Le fondement/la plus-value de la démarche participative** : la méthodologie mise en œuvre doit démontrer l'intérêt et la réelle volonté d'impliquer le tiers-secteur de la recherche et/ou les citoyens et les citoyennes au projet de recherche, et bien identifier les rôles et les attentes de chaque partie prenante.
- **La cohérence de l'équipe projet** : la composition de l'équipe projet doit favoriser la complémentarité des rôles et des domaines d'expertise de chaque membre y compris du ou des partenaire(s) le cas échéant.
- **La faisabilité financière et le calendrier du projet** : l'aide attribuée doit avoir un effet levier et être en adéquation avec les besoins financiers du projet ; le calendrier doit être réaliste et prendre en compte les engagements attendus (voir partie « Livrables et attendus »).

Les projets fondés sur une initiative **interdisciplinaire** feront l'objet d'une attention particulière (bonification).

Le jury sera représenté par des membres du comité de pilotage Science et Société et sera chargé d'évaluer et de sélectionner le(s) projet(s) retenu(s) dans le cadre du présent AAP « Sciences et Recherches participatives – 2026-2027 ».

Nature des dépenses éligibles



Les besoins financiers liés au projet pourront couvrir les catégories de dépenses suivantes :

- **Fonctionnement** : acquisition de matériel, recours à des prestataires ou sous-traitants, indemnités de stage, etc.
- **Frais de mission** : coûts de déplacement, d'hébergement, de restauration.
- **Petit(s) investissement(s)** : équipement(s) supérieur(s) à 500 HT dont la durée d'utilisation est supérieure à 1 an, à étudier au cas par cas.

Ne sont pas admises :

- Les dépenses courantes de personnel, et d'activités habituelles du laboratoire.
- Les allocations doctorales.
- Les loyers ou achats immobiliers.

L'engagement de ces dépenses est conditionné à la décision du jury concernant l'octroi d'une aide financière, et ne devra pas dépasser la date du **30 novembre 2027**.

Livrables et attendus

Les documents de bilan suivants seront à fournir **au plus tard 3 mois après la fin de la période de financement** :

- Rapports scientifique et financier.
- Éléments illustrant la réalisation du projet pour le bilan des actions du service (ex : photos, revues de presse ou autres éléments de communication).

Le(s) projet(s) retenu(s) s'engage(nt) à :

- participer aux réunions d'accompagnement du projet proposées par le service CSTI (démarrage, intermédiaire et bilan du projet) ;
- participer à des actions de médiation scientifique et de valorisation des résultats auprès du grand public (formats développés par l'UL ou nouveaux formats proposés par l'équipe projet) ;
- faire mention du soutien de l'UL dans tout support de communication lié au projet.

En contrepartie, l'UL, à travers le service de diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle valorisera le(s) projet(s) en :

- publiant le résumé du projet sur le site de diffusion de la CSTI (issu du formulaire de candidature) ;
- organisant des actions de communication et de restitution publique : conférence grand public, Nuit de la recherche ou autres ;
- facilitant la publication des résultats du projet via un support de vulgarisation scientifique (ex : revue Ébullition(s), article The Conversation, vidéo Curieux).

Pièces justificatives à fournir



Le dossier de candidature devra réunir les pièces suivantes :

- Formulaire de candidature.
- Budget prévisionnel du projet.
- Lettre(s) d'engagement partenaire(s), précisant leur(s) contribution(s) au projet, signée(s) par le ou la responsable légal(e) de la structure, le cas échéant.

Calendrier



Ouverture des candidatures : 2 novembre 2026

Clôture des candidatures : 30 novembre 2026 (minuit)

Comité de sélection : décembre 2026

Annonce des résultats : janvier 2027

Contacts



Les candidatures sont à transmettre à l'adresse suivante : **scientificulture@unilim.fr**, en précisant l'objet : [Candidature AAP Sciences et Recherches participatives 26-27]

Pour toute question, contactez **Emma Sanchez**, chargée de projet CSTI :

Email : **emma.sanchez@unilim.fr**

Tél : **05.55.42.36.92**

Attention : aucun dossier incomplet ou envoyé après la date de clôture des candidatures ne sera soumis au comité de sélection. Des clarifications ou des informations complémentaires pourront être demandées après examen des dossiers reçus.